

Les fonctions de décision, de conception et de gestion plus présentes dans les grandes métropoles régionales

Insee Première • n° 1856 • Avril 2021



Paris et les dix plus grandes métropoles régionales concentrent les emplois relevant des fonctions de décision, de conception, de gestion et d'intermédiation. L'aire de Paris reste prédominante dans ces domaines, mais ces fonctions sont aussi plus présentes dans les grandes métropoles régionales, où leur part passe de 29 % en 2007 à 31 % en 2017. Dans ces métropoles, la part des cadres de ces fonctions augmente également.

Les fonctions de production concrète (fabrication industrielle, agriculture, bâtiment) se concentrent, quant à elles, dans les aires d'attraction des villes les moins peuplées et les espaces situés hors attraction des villes.

L'analyse fonctionnelle des emplois ► **encadré** permet d'étudier les professions selon le rôle des actifs dans le processus économique. Cette analyse s'affranchit à la fois des secteurs d'activité des entreprises, des statuts (indépendant ou salarié) et de la catégorie socioprofessionnelle des emplois (ouvriers, cadres, etc.), ainsi que de l'organisation mise en place dans l'entreprise (fonctions externalisées). Elle permet de mettre en évidence des différences de structures des emplois selon les territoires.

Essor des emplois des fonctions métropolitaines et repli de la production concrète

En 2017, sur l'ensemble du territoire national, les fonctions de décision, de conception et d'intermédiation (gestion, conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, culture-loisirs) représentent 26,4 % de l'emploi ► **figure 1**. La part des emplois dans ces fonctions augmente de façon continue depuis 1982. Ces fonctions concentrent beaucoup de **cadres** et sont très présentes dans les **aires d'attraction des villes** les plus peuplées. D'un point de vue économique, elles bénéficient de fait d'avantages liés à la concentration spatiale (accès à un bassin d'emplois dense, qualifié et diversifié, effets de proximité liés à l'agglomération, accès à des services rares, etc.). On peut ainsi les qualifier de fonctions « métropolitaines ».

Les fonctions à orientation présentielle (administration publique, santé-social, distribution, services de proximité,

éducation-formation) représentent 41,5 % des emplois, soit une légère hausse en dix ans. Ces professions sont liées aux services à la population ou au fonctionnement de la société.

Les fonctions de production concrète (agriculture, fabrication, bâtiment et travaux publics - BTP) représentent 17,0 % de l'emploi, contre 19,4 % en 2007. Après avoir perdu beaucoup d'emplois entre 1982 et 1999, ces professions ont continué de reculer, toutefois plus modérément entre 1999 et 2017.

Les fonctions transversales (transports-logistique, entretien-réparation) s'adressent aux ménages ou aux entreprises. Elles représentent 15,1 % des emplois, proportion stable entre 2007 et 2017.

Des spécificités marquées selon la taille des aires d'attraction des villes

Les fonctions d'emploi ne sont pas réparties uniformément sur le territoire ► **figure 2**. Les emplois des fonctions métropolitaines sont surreprésentés dans l'aire de Paris (ils y représentent 38,3 % de l'emploi total)

et dans les dix plus grandes métropoles régionales (31,0 % en moyenne), et sous-représentés dans les **communes hors attraction des villes** (13,7 %). À l'inverse, les emplois de production concrète sont davantage localisés dans des aires moins peuplées. Ainsi, l'agriculture est évidemment plus présente dans les communes hors attraction des villes et les autres fonctions de production concrète, notamment la fabrication, dans les aires de moins de 50 000 habitants ou hors attraction des villes. La fonction BTP peut aussi avoir tendance à s'implanter hors des villes pour bénéficier d'un coût du foncier plus faible, tout en rayonnant sur un territoire plus étendu. Les fonctions à orientation présentielle sont quant à elles réparties de façon homogène sur le territoire, ainsi que les fonctions transversales.

L'emploi progresse fortement dans les dix très grandes aires de province

En 2017, 43 % du total des emplois se concentrent dans les onze plus grandes villes et leurs aires d'attraction (23 % dans

► 1. Part des emplois par grandes familles de fonctions en 2007 et 2017

	2007	2017
Fonctions métropolitaines	24,8	26,4
Fonctions à orientation présentielle	40,1	41,5
Fonctions transversales	15,6	15,1
Fonctions de production concrète	19,4	17,0
Ensemble	100,0	100,0

Lecture : en 2017, les fonctions métropolitaines représentent 26,4 % de l'emploi total.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2017 (exploitations complémentaires au lieu de travail).

l'aire de Paris et 20 % dans les dix autres aires de plus de 700 000 habitants dont la **commune-centre** est située en France). Entre 2007 et 2017, l'emploi a été plus dynamique dans les dix plus grandes aires de province que dans le reste du territoire : leur part dans **l'emploi total** a augmenté de 1,3 point.

Globalement, l'emploi total a augmenté fortement dans les territoires présentant initialement une part élevée des fonctions métropolitaines, contrairement à ceux orientés vers les fonctions de production concrète. Toutefois, ces évolutions ne sont pas exclusivement liées à la spécialisation initiale des territoires : ainsi, dans les dix plus grandes métropoles de province, l'emploi est plus dynamique que dans le reste du territoire pour l'ensemble des fonctions.

Concernant les fonctions métropolitaines, l'écart entre l'aire de Paris et les très grandes métropoles régionales se réduit

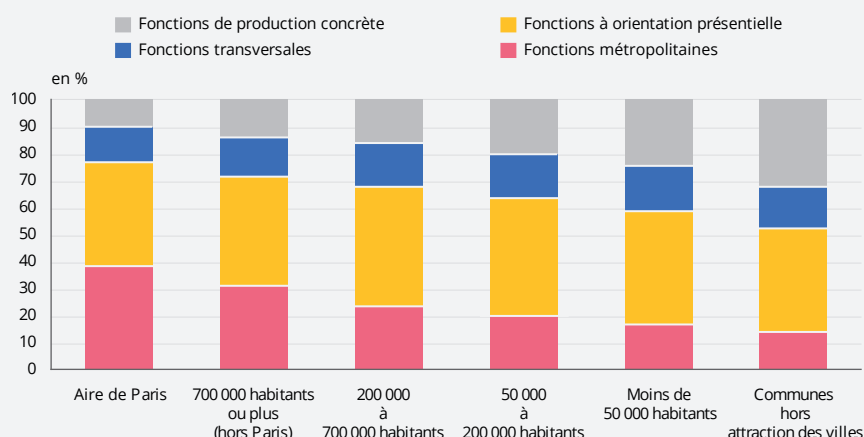
C'est dans l'aire d'attraction de Paris que la part d'emplois dans les fonctions métropolitaines est la plus élevée ► **figure 3**. À l'inverse, les fonctions de production concrète y sont beaucoup moins présentes (10,2 %). Toutefois, la spécificité de Paris pour les fonctions métropolitaines se réduit : l'écart avec les dix plus grandes aires de province est ainsi passé de 10,7 points en 1982 à 7,3 points en 2017.

La part des fonctions métropolitaines dans l'emploi s'est en effet accrue dans les dix grandes métropoles régionales plus vite que dans les autres catégories d'aires d'attraction : 31,0 % en 2017, contre 28,5 % en 2007 ► **figure 4**. Ce rééquilibrage au profit des grandes aires de province s'observe notamment pour la conception-recherche et les prestations intellectuelles. Les emplois dans la gestion augmentent peu sauf dans ces métropoles.

Les aires de plus de 700 000 habitants hors Paris se singularisent car elles concentrent à la fois la plus forte augmentation du nombre d'emplois et la plus forte augmentation de la part des fonctions métropolitaines. Parmi ces métropoles, les emplois progressent plus rapidement au sud de la France (Montpellier, Toulouse), à l'ouest (Bordeaux, Nantes, Rennes), ainsi qu'à Lyon.

La spécificité des très grandes aires de province concerne particulièrement trois fonctions : les prestations intellectuelles, le commerce interentreprises et la conception-recherche. Les très grandes aires d'attraction des villes sont en outre relativement spécialisées : la culture-loisirs, la gestion et les prestations intellectuelles sont très présentes à

► 2. Part des grandes familles de fonctions d'emploi selon la taille des aires d'attraction des villes en 2017

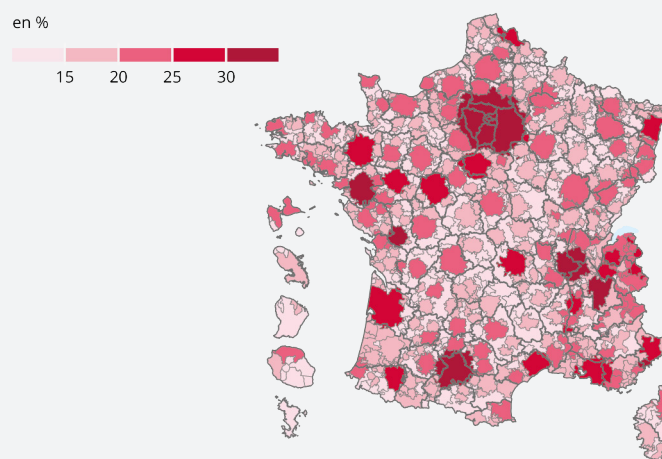


Lecture : en 2017, les fonctions de production concrète représentent 32,3 % de l'emploi dans les communes hors attraction des villes.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, recensement de la population 2017 (exploitations complémentaires au lieu de travail).

► 3. Part des fonctions métropolitaines dans l'emploi total selon les aires d'attraction des villes

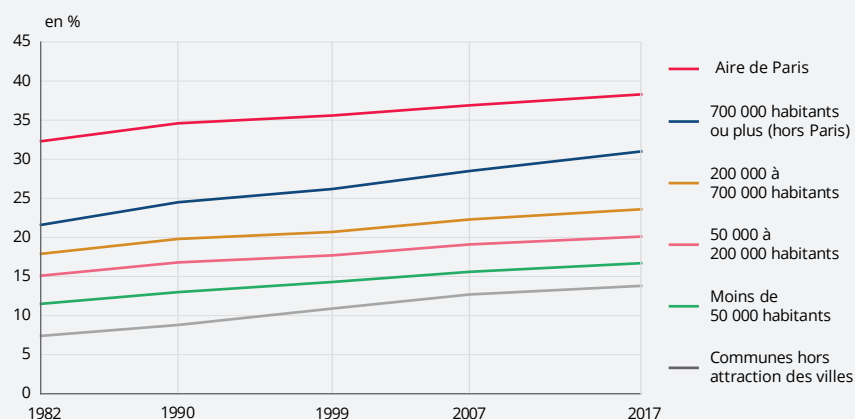


Lecture : la part d'emplois dans les fonctions métropolitaines de l'aire de Lyon est supérieure à 30 %.

Champ : France.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

► 4. Part des fonctions métropolitaines dans l'emploi total selon la taille des aires d'attraction des villes entre 1982 et 2017



Lecture : en 2017, dans les aires de plus de 700 000 habitants hors Paris, 31 % des emplois relèvent de fonctions métropolitaines.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, recensements de la population (exploitations complémentaires au lieu de travail).

Paris, la conception-recherche surtout à Toulouse et Grenoble et dans une moindre mesure à Paris et Lyon, le commerce interentreprises à Lyon ► **figure 5**.

Maintien d'une prééminence des cadres des fonctions métropolitaines à Paris

Les cadres se concentrent dans l'aire de Paris et dans les plus grandes aires de province ► **figure 6**. Dans l'aire de Paris 30,5 % des emplois sont des emplois de cadres, contre 10,5 % dans les aires de moins de 50 000 habitants. La forte présence des cadres dans les fonctions métropolitaines constitue un réel marqueur des très grandes aires.

La part des cadres des fonctions métropolitaines (CFM) dans l'emploi total varie ainsi selon la taille des aires entre 4 % et 21 % de l'emploi. La part des cadres des autres fonctions, notamment celles de l'administration, de l'éducation et de la santé, est moins dispersée selon les types de territoires (allant de 4 % à 9 %). Dans les onze aires d'attraction des villes les plus importantes, le taux de CFM est supérieur à la moyenne nationale. En revanche, parmi les aires ayant entre 50 000 et 700 000 habitants, c'est seulement le cas pour trois d'entre elles : Cannes-Antibes avec la présence du technopôle de Sophia Antipolis ; Niort avec les mutuelles d'assurance et Lannion avec le pôle de télécommunications. Dans les aires de moins de 50 000 habitants, la part de CFM est en général très faible et nettement inférieure à la moyenne. Dans la plupart de ces aires, une présence élevée de CFM résulte de l'implantation de centrales nucléaires ou d'établissements industriels : Mane (entreprise d'huiles essentielles) au Bar-sur-Loup, Berner (commerce de gros de matériel industriel) à Saint-Julien-du-Sault,

Alstom et des sous-traitants à Reichshoffen, centrale nucléaire à Fessenheim, Hill Rom (matériel médical) à Pluvignier.

Des localisations des fonctions différentes selon les espaces au sein des très grandes aires

Au sein des très grandes aires d'attraction des villes, les emplois des fonctions

métropolitaines sont plus présents dans les **pôles** que dans les **couronnes**. C'est le cas aussi pour les fonctions à orientation présentielle, sauf dans l'aire de Paris. Toutes les fonctions de production concrète et transversales sont plus présentes dans les couronnes que dans les pôles.

Dans l'aire de Paris, les fonctions à orientation présentielle offrent une part d'emplois équivalente entre le pôle et

► Méthodologie

Pour analyser la répartition de l'emploi sur le territoire, les professions ont été regroupées en quinze fonctions à partir du niveau le plus fin de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS 2003). Ces fonctions réunissent les professions en raison de la nature des emplois et de leur rôle dans le processus économique, et mettent ainsi en lumière leur présence sur le territoire.

Examiner les emplois par fonctions permet de compléter les approches par secteurs d'activité et grandes catégories socioprofessionnelles.

Ces fonctions sont elles-mêmes regroupées en quatre familles.

- **Les fonctions métropolitaines** : la conception-recherche, en amont de la production concrète, comprend des chercheurs, des techniciens de recherche, des ingénieurs et des cadres d'études et de recherche-développement, etc. La fonction culture-loisirs rassemble des professionnels des arts, des spectacles, de l'information, mais aussi les actifs exerçant d'autres activités de loisir, tel que les moniteurs sportifs. Plusieurs fonctions fournissent des services aux entreprises, traités en interne ou externalisés. La gestion regroupe les professions liées à l'administration des entreprises (cadres administratifs et financiers, secrétaires et employés administratifs) et les métiers de la banque et de l'assurance. Le commerce interentreprises est très présent dans le commerce de gros, mais également dans l'industrie, pour l'achat comme pour la vente. Les prestations intellectuelles comprennent le conseil, l'analyse et l'expertise (ingénieurs-conseils, avocats, architectes, etc.).
- **Les fonctions de production concrète** : l'agriculture (y compris les métiers de la pêche et de l'exploitation forestière), la fabrication (dans la production industrielle ou artisanale) et les professions du bâtiment et des travaux publics sont qualifiées de production concrète.
- **Les fonctions à orientation présentielle** : la distribution regroupe les professionnels de la vente aux particuliers (petits commerçants, vendeurs, caissiers), y compris l'artisanat commercial (boulangers, bouchers). Les services de proximité rassemblent des métiers assurant des prestations de la vie courante (cuisiniers, serveurs, aides à domicile, coiffeurs, etc.). On regroupe séparément les métiers de la santé et du social, de même que ceux de l'éducation et de la formation. Les emplois liés aux activités de l'État et des collectivités locales appartiennent à la fonction de l'administration publique.
- **Les fonctions transversales** : les deux dernières fonctions recensent des professions en relation directe aussi bien avec les entreprises qu'avec les ménages : l'entretien-réparation (le nettoyage, la maintenance et certains métiers liés à l'environnement) et les transports-logistique.

► 5. Part des fonctions métropolitaines dans l'emploi total dans les 11 plus grandes aires d'attraction des villes

	2007		2017						en %
	Fonctions métropolitaines	Dont cadres des fonctions métropolitaines	Fonctions métropolitaines						Dont cadres des fonctions métropolitaines
			Ensemble	Conception recherche	Culture-loisirs	Prestations intellectuelles	Commerce interentreprises	Gestion	
Paris	36,9	18,3	38,3	4,8	4,1	6,7	5,0	17,7	21,1
Lyon	31,0	11,8	33,5	4,4	2,3	5,7	5,6	15,4	14,8
Marseille - Aix-en-Provence	27,1	9,8	28,8	3,5	2,5	4,8	4,0	14,0	12,2
Lille (partie française)	27,0	9,4	29,8	3,0	2,2	4,7	4,4	15,5	12,1
Toulouse	30,6	13,5	32,9	6,9	2,4	6,0	4,4	13,2	16,5
Bordeaux	26,8	9,3	29,0	3,3	2,3	4,8	4,6	14,0	11,8
Nantes	28,9	10,3	33,2	4,1	2,6	5,7	5,3	15,6	13,7
Strasbourg (partie française)	27,0	9,6	28,9	3,4	2,3	4,6	4,5	14,2	11,3
Montpellier	27,4	10,2	29,7	4,1	2,9	5,1	4,1	13,5	12,4
Rennes	26,7	10,1	29,6	3,7	2,3	5,4	4,6	13,7	12,4
Grenoble	30,2	13,1	31,5	7,4	2,3	5,2	4,1	12,4	15,4
France hors Mayotte	24,4	9,2	26,4	2,9	2,4	4,2	3,8	13,1	11,0

Note : les cases rouges ont un indice de spécificité élevé : supérieure de 20 à 50 % à la part nationale pour le rouge clair, supérieur de 50 % à 100 % pour le rouge moyen et supérieur de plus de 100 % pour le rouge foncé.

Lecture : en 2017, la part de l'emploi dans les fonctions métropolitaines est de 38,3 % dans l'aire de Paris.

Champ : 11 aires d'attraction des villes de 700 000 habitants ou plus dont la commune-centre est située en France, et ensemble France hors Mayotte.

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2017 (exploitations complémentaires au lieu de travail).

la couronne. En revanche, les fonctions métropolitaines sont surreprésentées dans la commune-centre, très présentes dans le reste du pôle mais moins implantées dans la couronne.

Dans les autres très grandes aires d'attraction, certaines concentrent proportionnellement plus de fonctions métropolitaines dans leur commune-centre, d'autres davantage dans les autres communes de leur pôle, comme Rennes avec le technopôle de Rennes Atalante ou Marseille avec le pôle secondaire d'Aix-en-Provence. Pour les fonctions à orientation présentielle, les communes-centres concentrent une part d'emplois plus importante (sauf Toulouse et Grenoble). Le reste du pôle est moins bien doté que la couronne à Lille, Toulouse, Montpellier et Rennes ou au contraire mieux doté que la couronne à Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg et Grenoble.

Globalement, les emplois de cadres des fonctions métropolitaines sont plus fortement présents dans les territoires les plus denses principalement dans les communes-centres. Cependant, dans certaines aires, le développement de pôles de recherche ou de zones d'activités économiques en périphérie induit une part de CFM plus élevée. ●

Élise Bernert (Insee)

► 6. Part des cadres dans l'emploi total selon la taille des aires d'attraction des villes en 2017

en %

	Cadres des fonctions métropolitaines	Cadres des autres fonctions	dont fonctions à orientation présentielle	dont fonctions transversales	dont fonctions de production concrète	Ensemble des cadres
Aire de Paris	21,1	9,4	6,7	0,9	1,8	30,5
700 000 habitants ou plus (hors Paris)	13,4	9,1	6,7	0,7	1,6	22,5
200 000 à 700 000 habitants	7,7	7,9	6,5	0,5	1,0	15,7
50 000 à 200 000 habitants	5,8	6,7	5,4	0,4	0,8	12,5
Moins de 50 000 habitants	4,7	5,8	4,7	0,4	0,8	10,5
Communes hors attraction des villes	3,8	4,0	3,2	0,3	0,6	7,8
Ensemble	11,0	7,8	6,0	0,6	1,2	18,8

Lecture : en 2017, les cadres au sein des fonctions métropolitaines représentent 21,1 % de l'emploi total dans l'aire de Paris.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, recensement de la population 2017 (exploitations complémentaires au lieu de travail).

► Sources

Les données sont issues des **recensements de la population** de 1982, 1990, 1999, 2007 et 2017 (exploitations complémentaires au lieu de travail, France hors Mayotte en 2007 et 2017, hors DOM en 1982, 1990 et 1999).

Dans cette étude, l'emploi est mesuré à partir des déclarations des personnes au recensement de la population et concerne tant les salariés que les indépendants. Les résultats peuvent différer de ceux fournis par les sources administratives issues des déclarations sociales des employeurs et des non-salariés. Cela s'explique en général par les différences de méthode, de champ et de concepts. Par exemple, les emplois occupés en France par des actifs résidant à l'étranger ne sont pas comptabilisés dans le recensement de la population.

Par ailleurs, le recensement étant construit à partir de cinq enquêtes successives, les évolutions de l'emploi sont lissées sur cinq ans, ce qui n'est pas le cas des estimations issues de sources administratives.

L'écart entre le nombre d'emplois mesuré à partir du recensement de la population et celui comptabilisé dans les sources administratives a augmenté à partir de l'enquête annuelle de recensement de 2015 (prise en compte pour l'établissement des résultats du recensement des années 2013 et postérieures). L'évolution des emplois est donc à interpréter avec prudence, mais les répartitions structurelles restent pertinentes.

► Pour en savoir plus

- **Audenaert D., de Bellefon M.-P., Pégaz-Blanc O.**, « Aires d'attraction des villes : plus de 15-29 ans et de cadres dans les pôles et dans les grandes aires », *Insee Première* n° 1827, novembre 2020.
- **Reynard R., Vallès V.**, « Les emplois se concentrent très progressivement sur le territoire, les déplacements domicile-travail augmentent », *Insee Première* n° 1771, septembre 2019.
- **Gass C., Reynard R., Vialette P.**, « Trente ans de mutations fonctionnelles de l'emploi dans les territoires », *Insee Première* n° 1538, février 2015.
- **Reynard R., Van Puymbroeck C.**, « Répartition géographique des emplois Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision », *Insee Première* n° 1278, février 2010.

► Définitions

Les **cadres** sont dans l'étude les cadres et les chefs d'entreprises de dix salariés ou plus.

L'**aire d'attraction d'une ville** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle et d'une couronne.

Les aires dont le pôle est situé à l'étranger ont été prises en compte uniquement dans les totaux mais pas dans les catégories d'aires ici, du fait de l'absence d'informations pour les emplois localisés à l'étranger.

Le **pôle de l'aire d'attraction d'une ville** est l'ensemble de communes contiguës déterminé principalement à partir de critères de densité et de population totale. Un seuil d'emploi est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles.

La **commune-centre** est la commune la plus peuplée du pôle de l'aire d'attraction d'une ville.

La **couronne de l'aire d'attraction d'une ville** est l'ensemble des communes de l'aire d'attraction d'une ville à l'exclusion de son pôle. Ce sont des communes dont au moins 15 % des actifs résidents travaillent dans le pôle de l'aire et qui ne sont pas déjà attirées par un pôle de niveau plus élevé d'une autre aire.

Une **commune hors attraction des villes** est une commune située hors des pôles et hors des couronnes des aires d'attraction des villes.

L'**emploi total** représente l'emploi salarié et non salarié.



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédactrices en chef :
A. Goin, S. Pujol

Rédacteurs :
C. Demaison
P. Glénat, C. Tchobanian

Maquette :
R. Pinelli Vanbauce

Code Sage : IP211856
ISSN 0997 - 3192 (papier)
ISSN 0997 - 6252 (web)
© Insee 2021
www.insee.fr

Twitter @InseeFr

